

C.G.T.

CONFÉDÉRATION GÉNÉRALE DU TRAVAIL

213, Rue Lafayette

PARIS

F.S.M.

SECTION TECHNIQUE
de
DOCUMENTATION
de la
FÉDÉRATION des MÉTAUX

BULLETIN CONFÉDÉRAL

N° 16 — Bi-mensuel



24 Juin 1949

SOMMAIRE :

Pour y voir clair	2	14 Juillet	6
Comités de Chômeurs	2	Journées de Printemps	6
Communiqués du Bureau Confédéral	3	La participation des Comités d'Entreprise à la lutte contre le chômage et à la défense des chômeurs	7
Le Congrès de la F. S. M.	4	Festival de Budapest, Festival de la Paix ..	8
Revue des Comités d'Entreprise	4		
L'expérience positive de l'Union Départementale de l'Aisne	5		

POUR Y VOIR CLAIR

Une sorte d'hystérie s'est emparée des ennemis du peuple de France. Ils se bousculent dans leur précipitation à vouloir imposer leur domination et rien n'est plus caractéristique de leur faiblesse que cette hâte fébrile.

Le patronat, le gouvernement et de Gaulle multiplient leurs manifestations d'hostilité à la classe ouvrière en particulier, à toutes les couches laborieuses en général.

Aux revendications des travailleurs, le patronat oppose un refus haineux, cynique, provocateur.

Le gouvernement, dont il est inutile de rappeler l'odieuse politique, se propose d'accélérer la liquidation de notre équipement national, attaque les libertés démocratiques les plus élémentaires : droit syndical, liberté d'expression et de manifestation, immunité parlementaire des élus du peuple, et sur l'injonction des naufragés de la Patrie comme P. Reynaud, il entend enlever aux travailleurs le bénéfice de toutes les conquêtes de la Libération.

Quant à de Gaulle, après avoir « rassemblé » vichystes et collaborateurs, il prépare fiévreusement l'assaut de la République.

Les uns et les autres obéissent aux mêmes maîtres, les impérialistes américains qu'une peur panique tenaille inexorablement. La peur de la crise générale du capitalisme qui s'étale et que la presse, pour si marshallisée qu'elle soit, ne peut plus taire.

C'est cette peur qui pousse les tenants et les agents du régime, y compris les chefs scissionnistes, à alimenter les pires manœuvres contre le peuple de notre pays.

Mais le mouvement ouvrier n'en est plus à ses premières épreuves. Dans la lutte et par l'évolution même de la société et de ses conditions de développement, les contre-offensives de la réaction entament de moins en moins les forces de progrès, retardent de plus en plus difficilement la marche en avant de la classe ouvrière.

Le patronat se raidit ?

Chaque jour de nouvelles victoires sont enregistrées par les travailleurs et des avantages substantiels sont obtenus.

Le gouvernement contre-attaque ?

L'action de masse met en échec ses combinaisons. La fermeture des usines d'aviation de la Société Nationale de Construction Aéronautique du Centre (S.N.C.A.C.) qui devait intervenir le 22 juin est reportée au 28, encore que l'Assemblée Nationale doive en décider en dernier ressort.

La levée de l'immunité parlementaire de nombreux élus du peuple et en particulier de Maurice Thorez est exigée par Queuille et sa bande. Sous l'empire des protestations indignées des Français démocrates, l'Assemblée Nationale elle-même, inflige une défaite au gouvernement.

De Gaulle s'est essayé le 18 juin dernier à rééditer l'exploit de de La Rocque le 6 février 1934 ? A peine 10.000 auditeurs assistent à ses gesticulations fascistes alors que 200.000 manifestants affirment leur volonté de défendre la République.

Les chefs scissionnistes avec Jouhaux en tête s'acharment à diviser le mouvement syndical ?

Partout l'unité d'action marque des points et le 15 juin, dans toute la France, les fonctionnaires ont fait grève pendant 24 heures.

Voilà objectivement où nous en sommes. Ce qui signifie que les rudes assauts que mènent les soutiens d'un régime en pleine décomposition ressemblent fort aux efforts désespérés de la bête frappée à mort.

Les coups peuvent encore être violents et douloureux. Ils peuvent nous faire du mal, mais la preuve est faite que nous pouvons non seulement les parer, mais encore précipiter la fin de ce combat.

De tous les moyens à notre disposition, il convient de prendre davantage conscience que l'union des travailleurs est le plus efficace. Aussi, aux progrès et aux résultats de l'unité d'action, nous devons apporter un soin plus grand encore. En nous persuadant que la défense quotidienne des revendications — les grandes et les petites — est l'élément de cette unité d'action.

COMITÉS DE CHOMEURS

Le C.C.N. des 24 et 25 février 1949 s'est prononcé en faveur de l'organisation de l'action de masse des chômeurs par le mouvement syndical.

Dans les numéros 10 et 11 du Bulletin Confédéral, nous revenons sur cette question pour en préciser la portée.

Depuis quatre mois, bien des événements se sont produits qui nous obligent à reconsidérer le problème pour adapter notre action aux nécessités du moment.

En premier lieu l'extension même du chômage, son développement parmi toutes les activités du pays, nous amènent à apprécier d'une façon plus large, l'action des chômeurs eux-mêmes.

Deuxièmement, dans les dizaines de milliers de chômeurs actuellement recensés, nous trouvons un nombre toujours plus élevé de travailleurs adhérents d'autres organisations syndicales ou inorganisés.

Troisièmement, notre juste politique de l'unité d'action,

garantie par une loyauté absolue vis-à-vis de nos partenaires, se combine mal avec notre intention première d'assurer seuls la défense des chômeurs.

Pour ces raisons essentielles, il convient de considérer sous un angle plus réaliste le mouvement des chômeurs et d'œuvrer à constituer des comités indépendants, véritables comités de front unique et d'action.

Il n'est pas question, évidemment, de ralentir en quoi que ce soit, notre action pour la défense des sans travail. Au contraire, tout notre mouvement syndical se doit d'apporter une aide encore accrue à ces compagnons privés de leur gagne-pain.

Mais il importe qu'eux-mêmes prennent la responsabilité de leur organisation et décident de leurs formes d'action, étant bien entendu que nous serons toujours avec eux et à leur entière disposition dans la lutte.

COMMUNIQUÉS DU BUREAU CONFÉDÉRAL

15 JUIN 1949

Le Bureau Confédéral, réuni le mercredi 15 juin 1949, adresse aux fonctionnaires, travailleurs de l'Etat, des Tabacs, aux agents des services publics et des P.T.T., aux instituteurs et professeurs, aux travailleurs de l'enseignement l'expression de sa plus entière solidarité dans l'action unie qu'ils mènent pour leurs revendications.

Il élève une vigoureuse protestation contre les menaces de sanctions proférées par le gouvernement en violation du droit constitutionnel de grève.

Le Bureau Confédéral souligne que par cette menace, le gouvernement fait l'aveu que ses violences et ses persécutions contre les mineurs étaient en fait dirigées contre les droits et libertés de la classe ouvrière tout entière.

Les prétextes invoqués (grèves politiques et manœuvres communistes) apparaissent aujourd'hui ce qu'ils étaient en réalité : une tentative de masquer une attaque générale contre tous les travailleurs qui, quelles que soient leurs opinions, défendent leur droit à la vie.

La menace formulée contre les fonctionnaires de

toutes tendances et de tous les syndicats, met fin à une hypocrisie et aux tentatives de discrimination entre travailleurs d'opinions diverses.

Le Bureau Confédéral est convaincu que les travailleurs tireront eux-mêmes les conséquences de cette agression dirigée contre leurs droits à tous, et qu'ils renforceront leur unité pour le succès de leurs revendications communes.

La C.G.T. adresse à la C.G.I.L. et aux travailleurs italiens ses sentiments de fraternelle solidarité dans le dur combat que mènent les travailleurs agricoles pour leurs revendications.

Il exprime l'indignation des travailleurs français devant les violences policières dirigées contre les travailleurs italiens.

Le Bureau Confédéral proteste contre le refus de visa opposé par la résidence du Maroc, au représentant des syndicats marocains au congrès de la F.S.M. à Milan.

22 JUIN 1949

Le Bureau Confédéral, réuni le mercredi 22 juin 1949, en présence des atteintes de plus en plus répétées portées aux libertés démocratiques, au droit syndical, à la liberté de la presse, à l'immunité parlementaire et présentement concrétisées par les menaces de levée d'immunité parlementaire de Maurice Thorez et de Marcel Cachin après Florimond Bonte, par les poursuites engagées contre certains journaux et publications de la classe ouvrière (*La Vie Ouvrière, l'Humanité, France Nouvelle, France d'Abord, la Revue des Comités d'Entreprise*), appelle tous les travailleurs à s'unir à tous les démocrates, tous les républicains pour faire un barrage décisif, et, par l'action du peuple de France, s'opposer victorieusement à ces mesures réactionnaires et à cet étrangement de la démocratie de notre pays.

Le Bureau Confédéral s'élève contre la fermeture de la S.N.C.A.C. à Boulogne, jetant à la rue 7.000 ouvriers qualifiés de l'aviation.

Cette mesure prise sans attendre le vote du Parlement sur la question, et sans tenir compte de l'avis du Conseil National Economique, constitue une scandaleuse liquidation de l'équipement national paralysant la production française en aviation alors que l'on achète de plus en plus des avions à l'étranger.

Le Bureau Confédéral dénonce, une fois de plus, cette politique de mise à l'encan du patrimoine national, cette mise en chômage d'un grand nombre d'ouvriers qualifiés au moment où à Genève au B.I.T. le ministre du Travail déclare que la France manque de main-d'œuvre qualifiée.

Le Bureau Confédéral constate qu'il se confirme à l'usage, ainsi qu'il l'avait prévu :

1° Que les majorations de loyer, pour le premier semestre 1949 se révèlent malgré les faibles abattements, d'ailleurs temporaires, de la loi du 14 avril 1949, beaucoup trop lourdes à supporter dans la période actuelle où le pouvoir d'achat de tous les travailleurs est considérablement réduit ;

2° Que ces majorations s'augmentent de hausses considérables, des charges et prestations, dues principalement à l'accroissement des taxes municipales et aboutis-

sant souvent à plus du doublement du nouveau prix du loyer ;

3° Que le montant des nouvelles quittances ne peut absolument pas être supporté par les travailleurs en chômage total ou partiel dont le nombre est en notable augmentation, ni par les petits retraités ou pensionnés.

4° Que, vu la complexité de la loi et les conflits qu'elle entraîne, nombre de locataires n'ont pu encore se mettre d'accord sur les nouveaux prix et que, de ce fait, ils se verront réclamer des rappels de loyer et prestations hors de toute proportion avec leurs possibilités.

Le Bureau Confédéral ne méconnaît pas les difficultés des petits propriétaires écrasés par la fiscalité immobilière et le coût excessif des frais de réparations et d'entretien, mais il estime que la remise en ordre des loyers n'est applicable qu'à condition qu'elle soit accompagnée :

1° D'une revalorisation préalable du pouvoir d'achat des travailleurs et retraités ;

2° De garanties plus sérieuses que celles prévues par la loi, que les majorations de loyers servent effectivement aux réparations et améliorations d'immeubles.

Il estime qu'il est indispensable, pour rendre moins pénible l'application de la loi, de prendre les mesures suivantes, refusées par la majorité de l'Assemblée Nationale, à la demande pressante du ministre de la Reconstruction, le 11 juin 1949 :

a) maintien des abattements de 10, 15 ou 20 % prévus pour le premier semestre 1949, par la loi du 14 avril 1949.

b) ajournement de la majoration semestrielle de 20 et 33 % des loyers, applicable dès le deuxième semestre 1949.

Il invite tous les travailleurs, les syndicats, les Unions et Fédérations à s'adresser directement à leurs élus au Parlement, ou à se joindre dans ce but à tous les mouvements de Locataires, entièrement indépendants vis-à-vis des propriétaires ou du gouvernement, pour leur demander compte de leur vote précité du 11 juin 1949 et les engager à revenir sur leur position en se joignant à toute initiative parlementaire qui tendrait à rendre moins pénible aux travailleurs l'application de la nouvelle législation sur les loyers.

Le Congrès de la F. S. M.

Le II^e Congrès Syndical Mondial se tient à Milan du 29 juin au 10 juillet 1949.

Voici le texte de l'affiche éditée par la C.G.T. à cette occasion, qui doit être diffusée le plus largement possible pour populariser le Congrès Mondial des Travailleurs :

**TRAVAILLEURS DE TOUS LES PAYS,
UNISSEZ-VOUS !**

Du 29 Juin au 10 Juillet à Milan (Italie)
**LE II^e CONGRES DE LA FEDERATION SYNDICALE
MONDIALE**

groupera les délégués de 75 millions de travailleurs

- Pour la défense de leurs droits économiques et sociaux,
- Pour la garantie du plein emploi.
- Pour l'amélioration du pouvoir d'achat des salaires,
- Pour de meilleures conditions de travail,
- Pour la sauvegarde des libertés syndicales et démocratiques,
- Pour l'établissement d'une paix juste et stable,
- Pour que soit écarté le spectre odieux de la guerre qui menace,

Les travailleurs du monde entier renforceront leur unité au sein de la Fédération Syndicale Mondiale.

Par leur union, ils feront reculer les ennemis de la classe ouvrière.

**

Sans attendre la diffusion de cette affiche (qui doit parvenir aux Unions Départementales avant le 25 juin), il convient d'en reproduire le texte dans notre presse et éventuellement sous forme de tracts.

Le Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale revêt une importance particulière du fait de la scission perpétrée par la majorité des « dirigeants » des syndicats britanniques et du C.I.O. américain.

Nul doute que ces manœuvres de division soient vouées à l'échec si nous savons unir les travailleurs pour la défense de la Grande Centrale Mondiale.

B. FRACHON, dans son intervention au dernier Comité Exécutif de la F.S.M. tenu à Paris fin janvier

1949, soulignait : « Ceux qui croient pouvoir diviser la classe ouvrière en se référant aux exemples du passé et en employant les mêmes méthodes, oublient tout simplement que l'histoire ne se renouvelle jamais de la même façon. On ne peut faire impunément en 1949 ce qu'on a fait en 1920. »

Autour du deuxième Congrès de la Fédération Syndicale Mondiale nous devons unir les travailleurs. Des résolutions, motions doivent être adoptées à l'issue des réunions syndicales où l'on n'aura pas omis de parler de cette manifestation importante pour l'avenir du mouvement ouvrier international.

A cette occasion, il serait bien que les locaux des organisations syndicales soient décorés et pavés et qu'une banderole en explique la signification.

Par ailleurs, nous devons contribuer dans la plus large mesure possible à la diffusion du matériel édité par la Fédération Syndicale Mondiale.

Les Unions Départementales ont déjà reçu la brochure sur la scission mise en vente à 25 francs (elle sera facturée 20 francs aux Unions Départementales).

Indépendamment des brochures, les Unions Départementales doivent organiser la diffusion mensuelle régulière de la nouvelle Revue de la Fédération Syndicale Mondiale.

Le n° 1 de cette Revue a déjà été diffusé aux Unions Départementales à titre gratuit.

Pour les numéros suivants — mis en vente 50 fr. et facturés 45 fr. aux Unions Départementales — il est nécessaire que les commandes des Unions Départementales soient adressées d'URGENCE à la C. G.T., Département International. Le n° 2 de la Revue de la Fédération Syndicale Mondiale a paru depuis quelques jours. On relève au sommaire :

- 1) Le II^e Congrès Syndical Mondial affirmera que la F.S.M. est une force de progrès dans le monde, par Louis Saillant ;
- 2) Les Départements Professionnels ;
- 3) Histoire d'une division, par Di Vittorio ;
- 4) La F.S.M. défend les travailleuses à l'O.N.U., par Marie Couette, etc...

REVUE DES COMITES D'ENTREPRISE

Les Unions Départementales ont déjà été avisées dans le numéro 8 du Bulletin Confédéral, qu'afin de leur éviter des frais d'envoi, la Revue des Comités d'Entreprise pourrait être désormais adressée directement aux Unions Locales et aux Syndicats, la fiche de débit mensuel continuant à être envoyée à l'Union Départementale qui restera débitrice auprès de la Trésorerie Confédérale.

Les Unions Départementales devaient faire connaître si ce mode d'envoi avait leur agrément, et dans l'affirmative, nous faire savoir, par retour du courrier.

— Les adresses des Unions Locales, ou des Syndicats auxquels la Revue devra être adressée et le nombre d'exemplaires à envoyer à chacun d'eux ;

— Le nombre d'exemplaires qui devra être adressé dorénavant au siège de l'Union Départementale.

Un certain nombre d'Unions Départementales n'ayant pas encore répondu, nous les prions instamment de le faire.

L'EXPERIENCE POSITIVE

de l'Union Départementale de l'Aisne

Nous avons pensé que la lettre ci-dessous, adressée au Bureau Confédéral par l'Union Départementale de l'Aisne, peut être étudiée avec profit par l'ensemble de nos militants.

Elle confirme le bien fondé des directives contenues dans le Bulletin Confédéral n° 10 à propos de l'action à mener pour l'obtention des conventions collectives.

L'examen des problèmes, tel que l'ont fait les camarades de l'U.D. de l'Aisne, ne doit pas être un fait fortuit, mais une préoccupation de notre mouvement syndical tout entier.

Saint-Quentin, le 7 juin 1949.

Chers Camarades,

Au Secrétariat de l'Union Départementale de l'Aisne, il nous paraît nécessaire de vous présenter quelques conclusions que nous dégageons au travers de la lutte actuelle dans notre département.

Rappelons que les manifestations du 1^{er} Mai ont été bien mauvaises dans notre département, à part quelques points isolés. Ceci a été l'aboutissement d'un manque de préparation bien sûr, mais aussi de la faiblesse du mouvement revendicatif.

Or, le mécontentement va toujours en s'approfondissant chez les travailleurs et si nous ne traduisons pas par la lutte, c'est que nous ne savons pas orienter le travail.

Alors nous avons cherché et, dans les discussions que nous avons eues avec nos camarades, il est clairement ressorti que, tout d'abord, on parle sans cesse de la lutte pour les conventions collectives, **mais que l'immense majorité des ouvriers ne les connaît pas.**

L'exemple du textile artificiel de Gauchy nous a éclairé. Nos camarades ont organisé des réunions de cadres syndicaux pour commencer et, ensuite, atelier par atelier, dans lesquels on a discuté la convention et non pas la lire simplement, comme cela se produit très souvent.

Le résultat : ce furent des réunions comme nos camarades n'en avaient pas vues depuis longtemps ; l'union avec F.O. et les cadres s'est réalisée, sur la base de la convention. Ensuite gain de 26 voix aux élections du comité d'entreprise sur les dernières élections des délégués du personnel qui eurent lieu 1 mois avant. Ces voix ont été gagnées sur F.O., qui en perd 29.

Maintenant, nos camarades dans l'union avec les autres organisations, dressent une liste de

revendications sur lesquelles ils vont se battre. Ayant examiné cet exemple, nous décidons de le généraliser et nous sommes allés discuter avec les cadres syndicaux de la maison MARIAGE, de Saint-Quentin (450 ouvriers).

A l'issue de la discussion un plan est établi :

1° Chaque délégué, ayant en main la convention, devait en discuter avec ses camarades autour de lui. En plus, il devait examiner avec eux les revendications particulières qui devaient être défendues tout de suite.

Nos camarades avaient 3 jours pour faire ce travail.

2° Ensuite réunion de tous les délégués pour examiner le travail réalisé et les revendications à poser de suite.

3° Assemblées des ouvriers par atelier et ensuite assemblée générale.

4° Le travail était fait dans l'union avec F.O.

Un incident devait accélérer le travail au terme du deuxième point.

Alors que nos camarades procédaient au travail de discussion dans les ateliers, le patron, furieux de l'effervescence qui se créait, arrachait la convention des mains du Secrétaire de la section syndicale.

Immédiatement, les délégués protestaient vigoureusement auprès du patron et, ensuite, rassemblaient l'ensemble du personnel dans la cour de l'usine. Pendant 1 heure, la discussion s'est poursuivie avec tous les gars sur la convention et celle-ci est déposée ensuite à la direction.

Une résolution réclamant des excuses du patron a été votée dans l'enthousiasme. Nos camarades avaient tenu la réunion sur le perron du bureau du patron.

Maintenant dans les ateliers la discussion se poursuit sur les différents points, en attendant la réunion avec le patron, qui aura lieu **Mercredi 8 juin**. En plus, les techniciens demandent à se joindre à la lutte.

La montée de la lutte a conduit les deux sections syndicales (C.G.T.-F.O.) à voter une résolution condamnant le pacte atlantique, qu'elles ont adressée à tous les députés.

De cela, un enseignement à tirer : **C'est parce que nos camarades ont entraîné à la discussion l'ensemble du personnel**, parce que la convention est devenue vraiment son bien, que la combativité en est arrivée là.

14 JUILLET

Les Combattants de la Liberté et de la Paix viennent de lancer un appel pour que le 14 Juillet prochain, tous les Français s'unissent en de grandes manifestations populaires dans toutes les communes de France.

Le devoir de nos organisations syndicales est de répondre à cet appel et de faire en sorte que le 14 Juillet 1949 revête un grandiose éclat et rassemble les plus larges couches du peuple de notre pays.

La défense de la Paix exige encore et toujours l'union la plus vigilante. **Les fauteurs de guerre s'agitent autour de la ratification du Pacte de l'Atlantique, que la pression des masses seule peut empêcher.**

Les libertés démocratiques, la liberté syndicale en particulier, requièrent pour échapper à l'arbitraire gouvernemental et patronal, l'action de tous les travailleurs.

Quant aux revendications de la classe ouvrière, elles se heurtent à la politique générale de nos gouvernants, plus soucieux de poursuivre la criminelle guerre du Viet-Nam et de préparer celle que les impérialistes veulent faire à l'Union Soviétique et aux démocraties populaires, que d'alléger les misères des foyers ouvriers.

Le 14 Juillet prochain doit être l'occasion pour tous les républicains, travailleurs en tête, de manifester leur opposition résolue à la politique de démission nationale poursuivie par les agents du capitalisme international.

Il doit permettre l'expression de la volonté populaire qui veut et peut faire changer le cours des événements.

Pour atteindre l'objectif fixé : rassembler des millions de Français, **la préparation des manifestations du 14 Juillet doit sortir du cadre routinier dans lequel nous restons encore trop enfermés.**

En ce qui concerne notre mouvement syndical, nous conseillons la réunion de cadres syndicaux, tant sur le plan des Unions Départementales que sur celui des Unions Locales. Ces réunions devront se répercuter à l'échelle du syndicat et de la section syndicale.

Se contenter de rédiger une circulaire ou d'éditer un tract, signifierait de la part de nos militants responsables, une carence inadmissible de l'esprit de responsabilité.

La conjoncture exige au contraire de tous et de chacun une haute conscience du rôle qui nous est dévolu.

JOURNÉES DE PRINTEMPS

Les Journées de Printemps, Journées de la Jeunesse, sont toujours d'actualité. Pour les Unions Départementales et les Fédérations qui n'ont pas encore trouvé la forme qu'elles donneront cette année au Rassemblement des Jeunes, il n'est pas trop tard. Elles ne peuvent en aucun cas se satisfaire de n'avoir rien fait, rien tenté.

Peu importe et le choix de la date et la forme que revêtiront ces journées, ceci est fonction du degré de développement des sections de jeunes syndiqués, et varie avec chaque situation particulière.

Pour la première fois le Finistère le 19 juin eut sa Journée de Printemps. 4.000 jeunes, l'unité étant réalisée, se réunirent à Scaer : camp, veillée, défilé, allocution. Pour la première fois depuis 1919, un feu d'artifice eut lieu dans ce village breton. L'impulsion est donnée pour préparer la conférence départementale.

L'Union Départementale de la Loire a rassemblé les jeunes pour la troisième fois ; 50.000 personnes emplirent les arènes de St-Etienne et 1.500 jeunes défilèrent par la ville. La conférence que salua un

dirigeant de la J.O.C., marqua un pas en avant vers la réalisation de l'union de la jeune génération.

A ce jour, 42 unions départementales nous ont fait connaître ou leurs réalisations ou leurs projets. Nous pensons que celles qui ne nous ont pas écrit ont aussi leurs projets, mais nous voudrions bien les connaître.

Nous attendons des Unions Départementales qui ne l'ont pas encore fait, comme des Fédérations, qu'elles nous fassent connaître sans plus de délai leur plan de travail.

Du Tarn-et-Garonne où rien n'avait encore été tenté en ce domaine, nous viennent les dernières nouvelles avec le premier numéro du Bulletin de la Jeunesse de l'U.D. Il annonce la journée de la Jeunesse pour le 10 juillet à Saint-Antonin : camp, conférence, visite des grottes, ballon et baignade ; c'est à une journée de plein air que les jeunes sont conviés.

Les jeunes du Tarn-et-Garonne prennent le départ, il est bon et donne confiance en l'avenir.

De chaque syndicat, de chaque Union, de chaque Fédération, nous attendons l'expérience.

La participation des Comités d'entreprise à la lutte contre le chômage et à la défense des chômeurs

Le paragraphe C) de l'article 3 de la Loi des Comités d'Entreprise précise que : « Le Comité est obligatoirement consulté sur les questions intéressant l'organisation, la gestion et la marche générale de l'entreprise ».

C'est en vertu de cet article de la loi que les Comités d'Entreprise sont obligatoirement consultés dans tous les cas de licenciements collectifs.

Il va de soi que le patronat met tout en œuvre, dans la période actuelle, pour obtenir l'assentiment des Comités d'Entreprise lors des licenciements massifs de travailleurs, aussi bien que lorsqu'il s'agit de réduction d'horaires. Il a évidemment intérêt à entraîner les élus des travailleurs dans les Comités d'Entreprise vers une position opposée à celle de l'organisation syndicale.

L'intérêt des travailleurs est tout autre, et on ne saurait trop insister sur l'importance du rôle que doivent jouer les Comités d'Entreprise dans le cadre de l'action syndicale, contre le chômage et pour la défense des chômeurs.

Les Comités d'Entreprise en refusant de s'associer à la décision du chef de l'entreprise doivent d'abord laisser à celui-ci l'entière responsabilité des licenciements. Leurs prérogatives en matière économique leur permettent en outre de renforcer l'action syndicale contre le chômage :

— Les Comités d'Entreprise doivent être tenus au courant des approvisionnements en matières premières, des possibilités de marchés, des programmes de fabrication. Ils sont donc en mesure d'apporter la preuve sur le plan de l'entreprise que la position de l'organisation syndicale est juste lorsqu'elle affirme que le chômage est la conséquence du Plan Marshall, de l'exportation abusive de matières premières, de l'importation de marchandises étrangères, du refus de relations commerciales avec les pays de Démocratie Populaire.

Les Comités d'Entreprise ont la possibilité de formuler des suggestions propres à maintenir le rythme de la production, tel le Comité d'Entreprise des Ateliers de Montmorency à Chateauponsac dans la Hte-Vienne qui, en novembre 1948 et contre la volonté de la direction, fit la preuve qu'il était possible de trouver de nouvelles commandes et parvint à éviter le licenciement de 50 % du personnel.

C'est encore au Comité d'Entreprise qu'il appartient de s'attacher par des suggestions précises, à démontrer la possibilité de se livrer à des fabrications de paix, et d'appuyer ainsi l'organisation syndicale lorsque celle-ci dénonce la fausseté du dilemme : fabrication de guerre ou chômage, devant lequel on veut placer certains travailleurs.

— Les Comités d'Entreprise ont la possibilité de connaître les éléments des prix de revient et l'étendue réelle des bénéfices patronaux. Ils peuvent donc, en faisant la preuve qu'il est possible d'augmenter les salaires, s'attaquer à une autre cause importante du chômage : la mévente des produits, par suite des prix trop élevés et du bas niveau des salaires.

C'est donc d'abord dans la lutte contre le chômage que les Comités d'Entreprise peuvent apporter à l'organisation syndicale des arguments décisifs. Mais le rôle qu'ils peuvent jouer dans le cadre de l'action syndicale pour la défense des chômeurs n'est pas moins important et la période actuelle de l'examen des bilans qui fait apparaître l'étendue des bénéfices patronaux et leur augmentation par rapport au dernier exercice, est particulièrement opportune.

Dans les cas de chômage larvé, nombreux sont déjà les Comités d'Entreprise qui ont apporté la preuve que l'étendue des bénéfices réalisés permet de payer la semaine normale de travail même lorsque celle-ci a subi des réductions considérables. C'est le cas des Etablissements Bally à Lyon, des Etablissements Bata à Neuvic-sur-l'Isle pour les Cuirs et Peaux, des papeteries Job à Toulouse, etc...

C'est à l'organisation syndicale qu'il appartient d'apprécier le parti qu'elle peut tirer de l'appui des Comités d'Entreprise dans la lutte contre le chômage et d'orienter dans ce sens leur action.

Il semble que jusque là la question n'ait pas été suffisamment étudiée dans les fédérations aussi bien que dans les Unions Départementales. Dans certains cas même, les Comités d'Entreprise livrés à eux-mêmes, ont commis dans ce domaine de regrettables erreurs.

L'utilisation des Comités d'Entreprise dans la lutte contre le chômage et la défense des chômeurs est une des questions les plus importantes et les plus urgentes à mettre à l'ordre du jour des Commissions Fédérales et des Commissions départementales des Comités d'Entreprise.

P. S. — Au moment de publier cet article, nous recevons de nos camarades de la Commission Départementale des Comités d'Entreprise de l'AUBE, une lettre nous signalant un fait qui a tendance à se généraliser dans leur département : un certain nombre de comités d'entreprise ont voté l'attribution aux chômeurs de l'entreprise, de sommes prélevées sur les fonds destinés aux œuvres sociales.

Il va sans dire que les patrons ne s'opposent pas à ces mesures et que, bien au contraire, ils savent au besoin les provoquer. Dans un des Comités dont

il est question ci-dessus, c'est le patron lui-même qui a fait poser la question par un délégué F.O.

Il faut, tout en considérant que nos camarades se sont trompés de bonne foi, réagir fermement contre de telles pratiques et rappeler que le financement **des avantages obtenus pour les chômeurs**

par l'organisation syndical doit être prélevé sur les bénéfices patronaux, et non sur les sommes déjà obtenues pour le financement des œuvres sociales.

Il appartient aux Comités d'Entreprise d'apporter la preuve que les bénéfices réels réalisés par l'entreprise permettent ce prélèvement.

Festival de Budapest, Festival de la Paix

Rencontre internationale des jeunes pour la défense de la Paix et de leur avenir, le Festival de Budapest (Hongrie) se déroulera du 14 au 28 août. 1.500 délégués de la jeunesse française y participeront. Les jeunes travailleurs qui se sont distingués dans les grandes luttes revendicatives doivent y être largement représentés.

C'est l'affaire non seulement des jeunes, mais du mouvement syndical tout entier. Une mobilisation de masse doit permettre de larges délégations des usines, des bureaux, des services, des centres d'apprentissage, des localités.

L'effort fourni par tous les syndicats pour les caravanes de la Paix doit se répéter. Le festival des jeunes pour la Paix s'inscrit tout naturellement et au premier plan, dans le cadre des tâches fixées par le Congrès de Pleyel.

Or, trop peu d'Unions Départementales, trop peu de Fédérations, nous ont fait connaître le degré de préparation du Festival à ce jour. Un seul jeune mineur est inscrit, et encore est-ce un individuel, la Fédération du Sous-sol ne peut s'en contenter.

De quelques départements nous parviennent certes, de bonnes nouvelles : la Région Parisienne prévoit déjà 117 délégués, 21 de chez Renault, 16 de la S.N.E.C.M.A. Kellermann dont trois apprentis.

Les Alpes-Maritimes auront une délégation d'une quarantaine de jeunes, un car est prévu et de jeunes cheminots bénéficieront d'un permis gratuit. L'U.D. du Var annonce une participation importante des syndicats : 12 délégués.

Financement

Mais trop de syndicats, unions, fédérations nous laissent sans information ou considèrent cette tâche comme au-dessus des possibilités. L'obstacle avancé est le financement et il semble bien, qu'effrayés par la perspective des frais : 25.000 francs par délégué, on n'ait pas essayé de vaincre la difficulté, réelle sans doute, mais dont on peut facilement venir à bout.

De quoi s'agit-il ? Des Unions nous écrivent « aucun jeune ne sera désigné, nous n'avons pas d'argent », elles semblent s'être arrêtées avant l'examen même du problème. Pas un seul instant, il ne peut être question pour l'organisation syndicale de financer le déplacement des délégués.

Ceci posé, comment faire ?

Tout d'abord, il demeure bien entendu **qu'une participation maximum est demandée au jeune délégué** auquel l'occasion d'exaltantes et inoubliables vacances est ainsi offerte. Pour le complément, les initiatives seront multiples et diverses : subventions des Comités d'Entreprise, des municipalités, collectes, ventes de cartes, d'insignes, etc...

L'objectif étant d'envoyer le plus possible de jeunes, les sommes ainsi recueillies devront être très largement réparties.

De bons exemples :

à Paris, à la Caisse de Sécurité-Vieillesse, 50.000 francs

de subvention sont obtenus, 5 jeunes partiront, dont l'effort personnel sera de 15.000 francs ; ils seront élus : 1 C.F.T.C., 1 F.O., 3 C.G.T., l'unité de la jeunesse est ainsi réalisée.

Les syndicats des Métaux de la R.P. ont édité 60.000 macarons, le bénéfice de cette vente permettra le départ de délégués du Conseil Régional des Jeunes Métallus.

Comment les jeunes se préparent

C'est pour que la délégation française offre aux jeunes du monde entier, le vrai visage de la jeunesse de France que le mouvement syndical doit être mobilisé tout entier et que les jeunes se préparent au Festival dans la lutte revendicative.

Ce n'est pas en touristes qu'ils partiront. Aidés par l'ensemble des travailleurs dont la solidarité aura permis leur départ, entourés de la chaude affection des jeunes qui les auront désignés comme les meilleurs d'entre eux, suivis par eux pendant le Festival, accueillis à leur retour, ils porteront témoignage des luttes des jeunes travailleurs de France dont ils seront les ambassadeurs.

Ils apporteront les drapeaux de la Paix de leurs sections de jeunes syndiqués, les engagements au Combat pour la Paix et pour l'avenir, signés de tous les jeunes, le bilan de leurs actions revendicatives : suppression de l'abattement d'âge, double indemnité de congés payés, collectif à 50 %, défense du métier, lutte contre le chômage.

Ils intensifient leur campagne pour la Paix au Viet-Nam, les pétitions circulent. Dans le Nord, à la Cima Wallut, c'est à la suite d'un meeting contre la guerre au Viet-Nam qu'ont été désignés les deux délégués au Festival.

Des fanions sont confectionnés comme à la SNECMA-Kellermann ou chez Renault, ils seront offerts aux jeunes travailleurs hongrois, ainsi que beaucoup d'simples objets fabriqués avec amour.

Inscriptions

Il est urgent de faire dès maintenant **l'inscription des délégués et le dépôt des passeports à la délégation de Tourisme et Travail** la plus proche et ceci avant le 10 juillet — on peut toujours déposer son passeport, ceci n'engage pas obligatoirement.

Quant au versement des frais de voyage et de séjour, il peut être effectué même la veille du départ.

Matériel

Des affiches et le premier numéra du bulletin « FESTIVAL 1949 » vous ont été envoyés. Nous pensons qu'ils ont bien été transmis aux principaux syndicats.

L'envoi du bulletin « FESTIVAL 1949 » n° 2 sera fait incessamment.

P. S. — Nous vous rappelons les informations sur le Festival parues dans la rubrique « Jeunesse » du *Peuple* n° 252, 254, 255, 256 ainsi que dans le Bulletin Confédéral de la Jeunesse de mai.

Le Gérant : R. DUISABOU.